



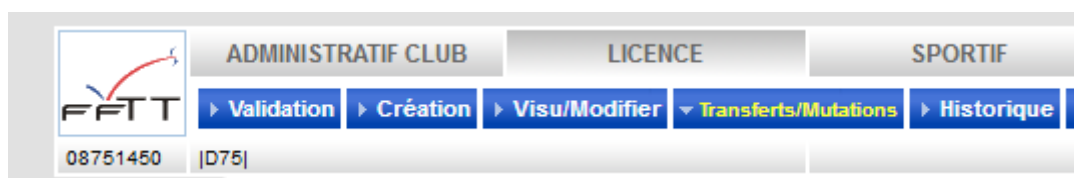
GESTION DES TRANSFERTS ET MUTATIONS

Documentation club

Préalable administratif :

Pour qu'une demande (transfert ou mutation) soit valable, le joueur devra avoir fourni le document administratif rempli et signé au club recevant. Le club garde ce document. Des contrôles pourront être faits pas les organismes (FFTT, ligues, comités) à n'importe quel moment de la saison.

Cette fonctionnalité permet au club de déposer et suivre ses demandes de transfert et mutations.



L'écran d'accueil est composé de 4 blocs :

- **L'état actuel des mutés pour la saison en cours**

| LES MUTÉS DU CLUB | | | | | | |
|-------------------|----------|---------|------|------|--------------------|------------------|
| LICENCE | NOM | PRENOM | SEXE | CLT | DATE DE VALIDATION | DATE DE MUTATION |
| 8515862 | BOCQUIER | Clément | M | 1327 | 09/10/2017 | 04/10/2017 |
| 7519064 | LECOQ | Anais | F | 1203 | 04/08/2017 | 01/07/2017 |

Il s'agit d'un récapitulatif des licenciés en cours de mutation avec leur statut de licencié (validé ou non) ainsi que la date de mutation.

- **Les demandes de départ du club déposées par les autres clubs**

| DEMANDES DE DEPART | | | | | | | | | |
|--------------------|----|------------|---------|---------|--------|----------------------------|------------------------|------|----------------|
| TYPE | N° | DATE | LICENCE | NOM | PRENOM | CLUB DESTINATION | DECISION | IF € | TRANSFERT FAIT |
| M | 50 | 09/02/2018 | 7513541 | CAUGANT | Eric | 08750074 ESPERANCE REUILLY | Acceptée 09/02/2018 | X | Non |

La liste des joueurs qui s'apprêtent à partir ou qui sont partis.

On retrouve sur ce tableau :

- Le suivi de la décision
- Le suivi des indemnités de formation. Ca indique si le joueur occasionne des indemnités de formation et dans ce cas, si elles ont été réglées ou non.
- La décision de mutation et le transfert effectifs n'étant pas obligatoirement faits au même moment, on a le suivi du transfert entre l'ancien club et le nouveau.

- **Les demandes de transferts que le club fait**

| DEMANDES DE TRANSFERT | | | | | | | | | |
|---|----|------------|---------|--------|------------|----------------------------------|----------|----------------|------|
| DETAIL | N° | DATE | LICENCE | NOM | PRENOM | CLUB ORIGINE | DECISION | TRANSFERT FAIT | SUPP |
|  | 10 | 24/01/2018 | 9212121 | LEGOUT | Christophe | 13060008 O.ANTIBES JUAN LES PINS | Acceptée | Oui | |

L'état des demandes de transferts faites par le club.

On retrouve sur ce tableau :

- L'icône détail
 - Dans le cas où le joueur ferait l'objet d'indemnité de formation, la colonne « détail » se présentera comme cela :

| | | | | | | | | | |
|---|---|----|------------|---------|--------|------------|----------------------------------|--|--|
|  |  | 10 | 24/01/2018 | 9212121 | LEGOUT | Christophe | 13060008 O.ANTIBES JUAN LES PINS | | |
|---|---|----|------------|---------|--------|------------|----------------------------------|--|--|

Le détail de l'indemnité de formation se trouvera dans l'écran « détail ».

- Le suivi de la décision. Si aucun suivi n'est indiqué, on a la possibilité de supprimer la demande (icone poubelle en bout de ligne).
- Le suivi du transfert entre les deux clubs.

- **Les demandes de mutations que le club fait**

| DEMANDES DE MUTATION | | | | | | | | | | | |
|---|----|------------|---------|----------|-----------|-------------------------|----------|---|------|----------------|---|
| DETAIL | N° | DATE | LICENCE | NOM | PRENOM | CLUB ORIGINE | DECISION | Mut € | IF € | TRANSFERT FAIT | SUPP |
|  | 57 | 14/02/2018 | 9420287 | ROBINOT | Alexandre | 04280004 CHARTRES ASTT. | - |  | X | Non |  |
|  | 24 | 29/01/2018 | 959990 | MATTENET | Adrien | 10470009 PPC VILLENEUVE | - |  | X | Non |  |

L'état des demandes de mutations faites par le club.

On retrouve sur ce tableau :

- L'icône détail qui permet d'accéder à la fiche détaillée pour cette demande
- Le suivi de la décision

- Le suivi du règlement des frais de mutation. **Pour la saison 2018/2019, cette fonctionnalité ne sera pas active. Elle entrera en vigueur à partir de la saison 2019/2020. Le détail de la procédure sera communiqué ultérieurement.**
- Le suivi des indemnités de formation. Ca indique si le joueur occasionne des indemnités de formation et dans ce cas, si elles ont été réglées ou non.
- Le suivi du transfert entre les deux clubs.

Les deux premiers blocs (« Les mutés du club », « Demandes de départs ») sont présentés à titre indicatif. Aucune action n'est possible de la part du club.

A) FAIRE UNE DEMANDE DE TRANSFERT



Pour effectuer une nouvelle demande de transfert, il faut cliquer sur l'image en bout de ligne



Il faut saisir le numéro de licence puis cliquer sur rechercher.

Dans le cas où le numéro n'existe pas ou si ce licencié est déjà dans votre club ou si un transfert est déjà en cours pour ce joueur, vous recevrez un message d'erreur :



Si le licencié est trouvé :

Nom : **LEBOURGEOIS**

Prénom : **Matthew**

Club : **09500031 HAYLANDE ES**

- Reprise d'activité après au moins une saison sans licence
- Le joueur était titulaire d'une licence Promo
- Le joueur était titulaire d'une licence Tradi et demande une Promo
- Le joueur était titulaire d'une licence dans une association uniquement Corpo
- Le joueur demande une licence dans un club uniquement Corpo


Valider la demande de transfert

Le club devra choisir le motif du transfert et valider la demande.

A l'issue de cette opération, une notification par mail sera envoyée à :

- Le club demandeur
- Le club d'origine
- L'organisme gestionnaire de la demande (ligue)
- Le licencié.

En revenant sur le détail de la demande, on visualisera :



LEBOURGEOIS Matthew Numero : **5020757**

Club : **09500031 HAYLANDE ES**
Date de la demande : **19/02/2018**
Motif de la demande : **Le joueur demande une licence dans un club uniquement Corpo**
Demande traitée par : **D75 PARIS**
Transfert effectué dans le nouveau club : **Non**
Décision : **Aucune** en date du
Motif décision:

Tant que l'organisme destinataire (ligue) n'aura pas pris en charge le dossier en y mettant une décision ou un statut d'attente, le club peut supprimer la demande.

| DETAIL | N° | DATE | LICENCE | NOM | PRENOM | CLUB ORIGINE | DECISION | TRANSFERT FAIT | SUPP |
|---|----|------------|---------|-------------|---------|----------------------|----------|----------------|---|
|  | 59 | 19/02/2018 | 5020757 | LEBOURGEOIS | Matthew | 09500031 HAYLANDE ES | - | Non |  |
|  | 10 | 01/01/2018 | 0000001 | LEBOURGEOIS | Matthew | 09500031 HAYLANDE ES | - | Non |  |

B) FAIRE UNE DEMANDE DE MUTATION

DEMANDES DE MUTATION



Pour effectuer une nouvelle demande de mutation, il faut cliquer sur l'image en bout de ligne



NOUVELLE DEMANDE DE MUTATION

N° de licence :

Mutation exceptionnelle (du 01/07/2017 au 31/03/2018)
 Mutation Pro (du 15/05/2017 au 14/08/2017)


Nouvelle fiche

Il faut saisir le numéro de licence, choisir le cas de mutation (déterminé automatiquement en fonction de la date) puis cliquer sur rechercher.

Dans le cas où le numéro n'existe pas ou si ce licencié est déjà dans votre club ou si un transfert est déjà en cours pour ce joueur, vous recevrez un message d'erreur :

CAUGANT Eric
Ce licencié est déjà dans votre club

Si le licencié est trouvé :

Nom Prénom: **LEGOUT Christophe**
Catégorie d'âge : **V1**
Classement : **N31 3169 pts**
Nationalité : **F - France**

Club : **08751450 AS FFTT**
Pays/Club d'origine (si différent du club indiqué ci-dessus) :

Choisissez un cas de mutation exceptionnelle :
(après validation vous devrez envoyer les pièces justificatives)

Raison professionnelle
 Changement de centre scolaire ou universitaire
 Mise à la retraite
 Demandeur d'emploi
 Déménagement
 Joker médical (en PRO)
 Suite à dissolution de l'association
 Autre cas :

Si autre cas, précisez :

Le joueur intègre-t-il pour la première fois une structure fédérale d'entraînement ? Oui - Non

Si oui, quelle est cette structure :

Les joueurs intégrant pour la première fois
une structure fédérale d'entraînement et ceux qui ont
un classement national font l'objet d'une
procédure de mutation gérée par la FFTT

Il faudra renseigner les informations de la demande :

- Dans le cas où le club d'origine est différent du club indiqué (étranger arrivant en France), il faut indiquer l'origine (le pays et club étranger...).
- Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, il faudra indiquer le cas qui justifie une demande de mutation exceptionnelle. Dans un deuxième temps, après enregistrement de la demande, le club pourra transmettre en ligne les pièces justificatives.
- Si le joueur intègre une structure fédérale d'entraînement pour la première fois, la mutation sera traitée par la FFTT

A l'issue de la validation de la demande, une notification par mail est envoyée à :

- Le club demandeur
- Le club d'origine
- L'organisme gestionnaire de la demande
- Le licencié.

En cliquant sur l'icône « détail »



le club pourra visualiser la demande et fournir les pièces justificatives si nécessaire.

| | |
|---|---|
| ROBINOT Alexandre | Numero : 9420287 |
| Mutation Exceptionnelle Classement : N20 3289 pts Club origine: 04280004 CHARTRES ASTT. Pays/Club d'origine : Nationalité : France (F) Entre en structure : Non | Indemnité de formation: Classement retenu : N20 3289 pts Nombre de points : 0 Prix du point : 0 € Montant à régler : 0.00 € - Montant déjà réglé : 0.00 € |
| Date de la demande : 23/02/2018 Motif de la demande : Raison professionnelle Demande traitée par : FEDE FFTT Transfert effectué dans le nouveau club : Non Décision : Aucune en date du 23/02/2018 Date de mutation : Motif décision: | Montant de la mutation à régler à la FFTT : 0.00 € |
| LES PIÈCES TRANSMISES | |

Le calcul automatique de l'indemnité de formation est fait. Le paiement en ligne pourra être fait si la FFTT est gestionnaire du dossier.

A tout moment, le club pourra suivre l'évolution du dossier.

L'organisme gestionnaire de la demande de mutation peut mettre le statut :

- '-' aucun. Dans ce cas la demande peut être annulée.
- Accepté
- Refusé
- En attente
- En attente documents
- En attente indemnité (règlement)
- En attente mutation (règlement)

A chaque modification du statut par l'organisme gestionnaire, une notification par mail est envoyée.

Joindre des pièces justificatives

| LES PIÈCES TRANSMISES | | | | |
|-----------------------|---|--------------------------|------------------|-------------|
| Voir | # | NATURE DU DOCUMENT | DATE DE DEPOT | SUPPRESSION |
| | 8 | justificatif de domicile | 19/02/2018 13:40 | |

Ajouter une nouvelle pièce jointe

Quelle pièce voulez-vous transmettre (Passeport, justificatif domicile etc...)
Voir les règlements fédéraux pour déterminer les pièces à fournir :

Sélectionnez le fichier à transmettre (.pdf, .jpg)
 Aucun fichier sélectionné.

La taille du fichier ne doit pas excéder 2Mo et être du type ".jpg" ou ".pdf"

Le club peut joindre autant de pièces justificatives que nécessaire

Cas spécifique des étrangers qui arrivent en France

En premier lieu, le club devra faire une demande d'équivalence de classement afin de fournir des renseignements exacts.

NOUVELLE DEMANDE DE MUTATION

N° de licence :

Mutation exceptionnelle (du 01/07/2017 au 31/03/2018)
 Mutation Pro (du 15/05/2017 au 14/08/2017)

Nouvelle fiche

Cet étranger n'ayant pas de fiche dans le système, il faut lui en créer une.



Pour ce faire, il faut cliquer sur

Il faut ensuite remplir le formulaire

CREATION FICHE MUTATION

Nom (*) Prénom (*)

Date de naissance (*) (jj/mm/aaaa) / / Sexe (*) Masculin - Féminin

Nationalité : France (F)

Echelon : Aucun Place : Points classement (*) 500

Résidence - Bâtiment

Numéro et libellé voie (*)

Lieu dit

Code postal (*) Ville (*)

Téléphone fixe Email (*)

Téléphone portable

Cette fiche une fois remplie crée un enregistrement dans la base de données.

Cette fiche ne permet pas au joueur de jouer. Il s'agit en quelque sorte d'une fiche-mutation.

Celle-ci est rattachée au club mais ne pourra pas être validée.

Saisie des renouvellements de licences

Saisissez le numéro de licence à valider (ou choisissez le licencié à renouveler dans la liste :

N° de licence

Licencié Bloqué :
Motif: FICHEMUTATION

Date de validation / / 20

Promotionnel 7524210 CAUCANTC Eri

Seule l'acceptation par l'organisme gestionnaire débloquera la fiche et permettra au club de valider cette fiche pour la transformer en licence et permettre au joueur de disputer des épreuves.

Cette fiche une fois créée, le club fera une demande de mutation en indiquant l'origine du joueur et en joignant les justificatifs nécessaires en fonction du cas (justificatif de domicile, titre de séjour etc...).